



EQUIPEMENT MULTI ACCUEIL ROSE DES VENTS

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1- Mission

L'équipement « Rose des Vents » est un établissement d'accueil au sens défini par le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 modifié par les décrets n° 2007-230 du 20 février 2007 et n°2010-613 du 7 juin 2010..

Article 2 – Organisation

L'équipement « Rose des Vents » comporte, au-delà d'une direction commune :

- 1) Un accueil régulier de 50 places dénommé « Rose des Vents », et situé 79, rue Jean-Baptiste Lulli et
- 2) Un multi accueil composé de 10 places d'accueil régulier et de 10 places d'accueil occasionnel, dénommé « Graine de Vanille » situé, 30, rue Newton,

Les 2 sites réunis disposent de 5 places d'accueil d'urgence.

La direction de l'équipement est assurée par une infirmière-puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants, directrice adjointe.

La continuité des fonctions de direction est assurée par la directrice et son adjointe, présentes en alternance sur toute l'amplitude horaire d'ouverture.

En l'absence de l'une d'entre elles, la continuité de la fonction de direction est assurée par une éducatrice de jeunes enfants en liaison avec les équipes de direction des différents établissements et services d'accueil municipaux.

Article 3 – Règlement de l'équipement

Le règlement général de l'accueil collectif s'applique à l'équipement.

Article 4 – Conditions particulières d'accueil

Pour les accueils occasionnels, les horaires d'ouverture sont les suivants, du lundi au vendredi :

- matin : 8h30 – 12h00
- après-midi : 14h00 – 18h00
- journée entière (dans la limite des possibilités et d'une seule par semaine) : 8h30 – 18h00

Article 5 – Contrats d'accueil

L'établissement Graine de Vanille propose des contrats de réservation horaires, alors que Rose des Vents propose des contrats de réservation par créneaux :

Une matinée ou un après-midi équivaut à 4h00.

La plage horaire entre 12 h – 14 h équivaut à 2h00.

Article 6 – Publicité

Un exemplaire du présent règlement est remis aux familles.

Un exemplaire est affiché sur chacun des sites de l'équipement à la vue des familles.